

coût de la vie, l'évaluation du produit national brut et d'autres questions de même nature. Étant donné l'importance de ce rapport et l'intérêt qu'il suscite à la Chambre et dans le pays, nous demandons au ministre du Commerce de le publier. Nous avons le droit de demander cela parce que le premier ministre lui-même nous a attaqués de façon si cinglante, nous accusant de ne pas avoir publié un rapport semblable il y a un an. A ce moment-là, il a dit,—sinon directement, il l'a sous-entendu,—qu'il agirait de façon différente s'il était au pouvoir. Eh bien, il l'est, maintenant, au pouvoir. Le ministre du Commerce a dit qu'il est disposé à suivre la ligne de conduite préconisée par le premier ministre, qu'il ne désapprouve pas l'attitude adoptée par le premier ministre. Soit, qu'il suive cette ligne de conduite et publie le rapport, ou qu'il répudie publiquement la thèse soutenue par le premier ministre à cette époque.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, en répondant à une question sur ce sujet, je crois que le premier ministre a dit, il y a quelque temps, que le rapport sur 1958 paraîtrait en 1959. (*Exclamations*)

M. McIlraith: Monsieur le président, nous devons, je crois, nous dire bien étonnés d'entendre l'honorable député de Victoria-Carleton si clairement répudier la thèse du premier ministre. Je tiens à rappeler au comité que le premier ministre avait accusé l'ancien gouvernement de dissimuler ce document pour des motifs politiques. J'aimerais signaler les dates. Le document est de mars 1957. Ces rapports sont préparés en mars de chaque année. La date des élections que les tenants du gouvernement ont l'habitude de nous rappeler est le 10 juin 1957. L'ancien gouvernement s'est retiré du pouvoir le 21 juin 1957. Le premier ministre a attaqué le gouvernement libéral pour n'avoir pas, avant le 21 juin 1957, publié ce document l'année même de sa parution.

M. Benidickson: Rapport caché! Rapport caché!

M. McIlraith: S'il en est ainsi, comment le ministre du Commerce peut-il prétendre être conséquent et faire autrement que contredire le premier ministre s'il affirme aujourd'hui, le 19 juillet 1958, qu'il n'est pas disposé à déposer le rapport correspondant qui a été rédigé en mars 1958? Il doit certes déposer le document conformément à la ligne de conduite qu'a annoncée le premier ministre, ou alors répudier ou modifier cette ligne de conduite. Une modification de cette ligne de conduite implique, naturellement, une répudiation de l'attitude adoptée par le premier ministre.

M. Baldwin: Monsieur le président, hier soir et aujourd'hui de nouveau, j'ai lu le hansard de la date en question, soit le 20 janvier 1958. Ce qui s'est dit à cette occasion ne peut être interprété autrement que comme une attaque à l'égard du gouvernement précédent qui connaissait parfaitement certains faits et n'a pas voulu les révéler. On s'est servi des adjectifs "caché" et "dissimulé", et l'attaque ne mentionnait pas que le rapport aurait dû être publié.

M. Robichaud: Vous feriez bien d'en donner lecture de nouveau.

M. Baldwin: C'est précisément ce que j'allais faire.

M. Deschatelets: Vous êtes dans une impasse et vous le savez.

M. Baldwin: A la page 3696 du hansard du 20 janvier 1958, voici ce qu'on lit:

Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises alors sur ces divers points? Le Parlement siégeait. Cependant, ils n'ont rien fait au cours de la session pour apporter à nos lois les modifications réclamées par la situation dont ils avaient été prévenus.

Voilà le ton et la substance de tout le discours qui a été prononcé ce jour-là. Je poursuis, à la page 3697...

M. McIlraith: Juste avant que l'honorable député passe à une autre page...

Des voix: Asseyez-vous.

M. Baldwin: J'achève.

M. McIlraith: ...L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

Des voix: Règlement.

M. le président: C'est l'honorable député de Peace-River qui a la parole. Consent-il à ce que l'honorable député d'Ottawa-Ouest pose une question?

M. Baldwin: Je suis sur le point de terminer, et après cela, j'écouterai volontiers la question. A la page 3697 du hansard, donnant suite aux propos de l'honorable député d'Essex-Est qui s'était interrompu, on trouve ce qui suit:

Pourquoi n'ont-ils pas réagi, même s'ils ne jugeaient pas bon de les révéler?

Et plus loin:

Pourquoi n'ont-ils pas agi quand la Chambre siégeait en janvier, février, mars et avril?

Voilà, monsieur le président, l'essentiel des accusations qui ont fait l'objet de ce discours.

M. McIlraith: L'honorable député me permettra-t-il maintenant de poser ma question? Il a cité des extraits de la page 3697 du hansard. Or j'aimerais lui demander quel sens il prête à ces paroles du premier ministre au sujet de l'opposition: "Et maintenant, après